

2.6 L'orientation active et la liaison avec l'enseignement supérieur

L'ESSENTIEL

- L'orientation active aide les élèves à choisir leur projet d'études supérieures.
- Elle s'adresse aux élèves dès la classe de première du lycée général et technologique.
- Chaque lycée de première reçoit un conseil en orientation anticipé, pour le préparer à formuler ses vœux en terminale et à s'inscrire dans l'application « Admission post-bac ».

➤ L'orientation active : prendre conseil et anticiper ses choix pour l'avenir

L'**orientation active** s'inscrit dans un processus continu, en cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » les élèves, **avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste**. Être bien informé sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Cette orientation est « active » au sens où elle engage aussi bien l'élève que l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur dans une démarche de réflexion concertée. Il s'agit, en effet, de conforter l'élève dans son choix initial, ou de lui conseiller des filières mieux adaptées pour favoriser sa réussite.

L'orientation active permet donc aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur ainsi qu'à un conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans le temps dédié à l'accompagnement personnalisé introduit par la réforme du lycée.

➤ Un accompagnement mis en place dès la première

À partir de la rentrée scolaire 2011, le **processus d'orientation active**, qui s'adressait jusqu'alors aux élèves de terminale, est **avancé en classe de première** (générale, technologique et professionnelle). Le besoin d'information des élèves est apparu en effet comme une attente et une nécessité pour faire mûrir leur projet.

Ce conseil en orientation anticipé s'appuie sur :

- les échanges organisés entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur ;
- un pilotage coordonné sous l'autorité des recteurs ;
- un entretien personnalisé avec le professeur principal en 1^{ère}.

Il vise à apporter aux lycéens :

- une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, DUT, CPGE, licences et écoles) ;
- un conseil sur les filières qu'ils ont l'intention de choisir ;
- une formation à la recherche des informations utiles pour élaborer leurs choix ;
- une sensibilisation à la procédure de préinscription avec l'application « Admission post-bac ».



Des initiatives pour développer les vocations scientifiques et techniques

La série S rassemble aujourd'hui plus de la moitié des élèves de la voie générale, soit près de 160 000 en terminale. Pour autant, moins de 20 % des bacheliers S poursuivent des études scientifiques en licence à l'université ; 20 % s'orientent vers des classes préparatoires (hors médecine-pharmacie) et près d'un élève sur cinq ne poursuit pas d'études scientifiques dès sa première année d'études supérieures.

- L'Onisep a mis en ligne **un site dédié aux métiers et formations scientifiques et technologiques**, «Les sciences pour les métiers de demain». Il présente un panorama complet des filières et des carrières scientifiques et techniques ainsi que les liens entre études, métiers et emplois : les-sciences-pour-les-metiers-de-demain.onisep.fr
- En 2010, près de trois cents professeurs ont séjourné en entreprise. Les lycées ont aussi invité des responsables ou des cadres d'entreprises, dont les activités ont un fort contenu scientifique et technologique, à venir partager leur expérience avec les élèves. Tous ces échanges contribuent à une meilleure diffusion de l'information ainsi qu'à la prise en compte des réalités du monde professionnel par les élèves et les enseignants.

FOCUS / ENCOURAGER LES JEUNES FILLES À CHOISIR UNE FILIÈRE SCIENTIFIQUE

Aujourd'hui, les filles représentent 56,8 % des bacheliers généraux et 52,2 % des bacheliers technologiques, toutes séries confondues. Mais seulement 39 % des élèves de terminales scientifiques et technologiques (S, STL, STI) sont des filles (45,2 % en série S, 11 % en STI). Cette situation se prolonge après le baccalauréat dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 75 % des élèves des filières littéraires sont des filles, elles ne sont que 30 % dans les filières scientifiques. 26 % seulement des diplômes d'ingénieurs sont délivrés à des femmes.

Pour développer plus largement la place des femmes dans les matières scientifiques, le Ministre a signé une convention avec trois associations : Femmes ingénieurs, Femmes et mathématiques, Femmes et sciences. En intervenant en milieu scolaire, ces associations donnent une image dynamique de la science, grâce à des rencontres avec des femmes qui ont choisi ces métiers et aident à la diffusion d'une information très concrète sur les métiers scientifiques.